



France, mère des armes...

SOUS Hollande et Le Drian, la France exporte des armes à tout-va (20 milliards de contrats en 2016), sans, bien sûr, se montrer trop regardante sur l'usage qui en est fait ou sur d'éventuelles réexportations. Même si elle a ratifié, en avril 2014, le traité sur le commerce des armes (TCA), adopté sous l'égide de l'ONU, dont l'article 7 prescrit de contrôler les « transferts d'armes » en cas de risque de violation des droits de l'homme... L'Élysée a ainsi donné son feu vert à la vente d'obus à l'Arabie saoudite, qui mène pourtant une guerre sans foi ni loi au Yémen (« Le Point », 20/3). Des blindés légers, servant à réprimer les manif en Égypte, sont également made in France...

Accrédité auprès de l'ONU et à la pointe de l'application du TCA, l'association Action Sécurité Éthique républicaines (Aser), fondée par des anciens d'Amnesty France, s'émeut de cette situation dans un rapport rendu public cette semaine. Si les ventes à l'étranger de « matériel de guerre » français font l'objet d'autorisations dûment délivrées par une commission interministérielle où siègent 40 membres et sont récapitulées dans un rapport parlementaire annuel, leur contrôle a posteriori reste la chasse gardée du ministère de la Défense et ne fait l'objet de transmissions au procureur que dans 5 % des cas ! RAS, mon général.

Quant au matériel de sécurité et de police (utilisé pour le maintien de l'ordre), il passe peu ou prou sous les radars. Car il relève, pour l'export, de quatre tutelles différentes, selon qu'il s'agisse de « biens à double usage » (pouvant être militarisés), d'explosifs ou de matos « susceptible d'être utilisé » pour torturer... Un maquis qui favorise les zones d'ombre.

Est-il vraiment normal que des grenades lacrymogènes explosives Alsetex, de fabrication française, aient pu être utilisées à Bahreïn jusqu'en 2015, au moins, alors que le gouvernement en avait stoppé l'exportation dès février

2011, au vu de la répression engagée au moment du printemps arabe ? En 2012, leur usage dans des pièces fermées avait été mis en cause dans la mort d'opposants par Physicians For Human Rights (« Médecins pour les droits de l'homme ») ?

Un collectif d'ONG vient ainsi de réclamer l'annulation du grand prix de Formule 1 de Bahreïn, prévu ce 16 avril. En soulignant que la répression s'intensifie chaque année à l'occasion de la course et a encore fait un mort, Ali Abdulghani, 17 ans, l'an dernier, à moins de 5 km du circuit.

Comment se fait-il, s'interroge encore le rapport, qu'au dernier salon Milipol, tenu en France en 2015, des stands aient pu faire la pub de matraques en aluminium crantées à bout pointu ou de « poucettes » (minicarcans contraignant

les pouces), pourtant interdites à la vente en vertu du règlement européen anti-torture de 2005 ? Proscrivant guillotines, chaises électriques, lits-cages et autres fouets à clous, la version actuelle

en 2014 de ce règlement « interdit le commerce des poucettes et autres menottes pour doigts » à l'article 6 et celui des « matraques à pointe » à l'article 10, tout en réclamant un strict contrôle des exportations.

En s'appuyant sur ces exemples, le rapport d'Aser réclame la création d'un organisme unique de contrôle des exportations de ces matériels et un rapport public annuel, comme au Royaume-Uni. Au passage, il rappelle que la France est également leader dans le maintien de l'ordre, avec un marché de la sécurité intérieure qui représente 6 milliards d'euros, dont 55 % à l'export... De façon révélatrice, Manuel Valls avait mis en place, en 2013, un Comité de la filière industrielle de sécurité (CoFis), pour mieux exploiter ce juteux marché.

Mais rien de plus pour renforcer le contrôle : pas question de menotter l'export !

David Fontaine